

FICHE ATELIER 2020

Intitulé : ATELIER DEMATERIALISATION

Objectifs :

- Alerter les entreprises sur l'obligation de dématérialisation des procédures au 1er octobre 2018
- Faciliter l'acquisition des certificats numériques
- Préparer les entreprises aux modalités de la réponse dématérialisée
- Accompagnement des entreprises tout le long du processus

Public visé par la formation

Chef d'entreprise artisanale ou salarié d'entreprise artisanale, répondant ou souhaitant se positionner sur la commande publique et répondre aux Marchés de :

- ✓ Travaux
- ✓ Fournitures
- ✓ Services

Prérequis

Entreprise Artisanale ayant déjà répondu, ou voulant répondre à des Marchés Publics.

Contenu de la formation :

Méthode utilisée – Déroulé – Programme prévisionnel

- 08h30 – 9h00 : Accueil des participants
- 09H00 –12h00 : Présentation Plan Numérique National (PWT)
 - La dématérialisation : Cadre réglementaire
 - La Signature électronique Certimétier Artisanat : Inscription/Commande
 - Les plates formes des acheteurs publics / Inscription
- 13h30 – 16h00 : Cas pratique :
 - Prérequis technique / Configuration
 - Formalisation des offres pour envoi dématérialisée
 - Réponse test dématérialisée

Moyens et méthodes pédagogiques

Avec Vidéoprojecteur et ordinateur :

- Présentation et étude site CERTIGNA,
- Présentation et étude plateformes dématérialisées des acheteurs publics,
- Présentation et étude divers appels d'offres et des conditions de réponse dématérialisée,

Evaluation de la formation

Titre, diplôme : Sans Objet

Suivi des acquis : accompagnement individualisé lors de la première réponse dématérialisée de l'entreprise à un Marché Public,

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée : 7 heures -1 journée

Date :

Nombre de personnes par session : 10

Lieu : en Centre URMA SAINTE CLOTILDE, SAINT ANDRE , SAINT GILLES LES HAUTS , SAINT PIERRE ,

Coût Participant : 200€

Intervenant : **Henri WILMANN**

Stéphane CELESCHI